

# L'Écho Chapellois



## INVITATION: VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du conseil Municipal  
ont le plaisir d'inviter  
toutes les chapelloises  
et tous les chapellois,  
à partager la cérémonie des vœux



Au programme :

- Mot du Maire.
- Accueil des mamans de l'année 2019.
- Accueil des nouveaux habitants.
- Remise des médailles du travail.
- Moment de convivialité avec quelques gourmandises .

Numéro 119  
Janvier 2020

## SOMMAIRE

- Invitation cérémonie des vœux de la municipalité.
- Edito P 2
- Vie Municipale P 3 à 18
- Vie Intercommunale P 19
- Associations P 20 à 21
- Développement Durable P 22 à 23
- Mémento Vie Pratique P 24

Chers Chapelloises et Chapellois,

Janvier 2020 sera le dernier édito de ce mandat municipal qui s'achèvera en Mars. Cela nous incite à repenser à 2014 et aux chemins parcourus. Je laisserai à chacune et chacun le soin d'en faire le bilan pour respecter les conditions de la communication en période préélectorale.

J'adresse d'ores et déjà mes plus vifs remerciements à mes collègues du Conseil Municipal pour leurs engagements, à divers niveaux, au service de notre Collectivité.

Mes plus vifs remerciements à toutes celles et ceux qui, à travers la vie associative, construisent notre quotidien et l'animation de notre Commune.

Mes plus vifs remerciements aux acteurs de la vie économique, commerçants, artisans qui font de notre Commune, une Commune dans laquelle chacun peut trouver les services de base.

Mes plus vifs remerciements aux citoyennes et citoyens qui font vivre notre Commune par leurs achats, leurs travaux, leurs participations aux événements locaux.

Mes plus vifs remerciements au personnel de la mairie, de la bibliothèque, de l'agence postale, de l'école, des services techniques qui s'investissent pour nous faciliter le quotidien.

En 2014, j'avais emprunté à Georges BERNANOS, cette citation : « *On ne subit pas l'avenir, on le fait* ». A vous de juger si nous avons tenu cet engagement.

Je vous invite donc toutes et tous à participer aux vœux de la municipalité, pour trinquer à l'avenir.

Belle année 2020, à toutes et à tous.

**L'ensemble du Conseil Municipal  
et du personnel communal  
vous souhaite une très belle et heureuse année**



# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 14 octobre 2019

### Vote des subventions – Année 2019

M. le Maire informe que la Commission Animation – Culture s'est réunie le 1er Octobre 2019, à 18h30 afin d'étudier le dossier subvention.

#### Propositions 2019

Compte	Bénéficiaires	Montant 2019	
<b>Associations Communales</b>			
6574	ACCA - LA CHAPELLE-BOUËXIC	180 €	
	au titre de la lutte contre les nuisibles	150 €	
	Amicale Laïque	180 €	
	Amicale Laïque : activités scolaires	3876 €	19 € x 204 élèves
	Anciens combattants	180 €	
	Club cyclotourisme (épreuve VTT)	650 € + 180 €	
	Club de football	180 €	
	Club de football (Aide au championnat pour 2 équipes)	400 €	
	Club détente gymnastique féminine	180 €	
	Gym enfants	180 €	
	Zumba	180 €	
	Ecole de VTT	1 823 €	
	Club du 3° Age	180 €	
	Les Flèches Chapelloises (Club VTT)	180 €	
	Comité des Fêtes (Fête de la musique)	3 500 €	
	Comité des Fêtes	180 €	
	Famille Rurale : Travaux Manuels	180 €	
	Famille Rurale : Yoga	180 €	
	Bouexic animation	1 500 €	
<b>Associations Cantonales</b>			
	Amicale Sapeurs Pompiers Maure	110 €	
	Association FNATH	45 €	
<b>Collèges canton</b>			
	Collège du Querpon	323 €	19 € x 17 élèves
	Ecole Ste Marie	38 €	19 € x 2 élèves
	Collège Ste Marie	38 €	19 € x 2 élèves
<b>Autres</b>			
	Association de soins palliatifs – Bain de Bretagne	100 €	
	Secours catholique Maure	100 €	
	IME Les Ajoncs d'Or – MONTFORT	38 €	
	Rêves de Clown	100 €	
	Maure Badminton Club	250 €	
	TOTAL GLOBAL	15 381,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote les subventions désignées ci-dessus.

**Projet d'hébergement touristique : aménagement de gîtes : avant-projet définitif avant appel d'offres :**

M. le Maire fait part de l'avant-projet définitif inhérent aux travaux d'hébergement touristique : aménagement de gîtes proposé par la Cabinet DESIRS D'ESPACES comme suit :

N° lot	Intitulé lot	Montant HT	Montant TTC
1	Gros-Œuvre - Démolition -VRD	180 825,00	216 990,00
2	Charpente	42 415,00	50 898,00
3	Couverture - zinguerie	17 015,00	20 418,00
4	Menuiseries extérieures Alu - Fermetures	70 580,00	84 696,00
5	Menuiseries intérieures	25 492,00	30 590,40
6	Cloisons sèches, isolation faux plafonds	71 655,00	85 986,00
7	Carrelage - Faïence - sols souples	22 751,00	27 301,20
8	Peinture - revêtements muraux -nettoyage	36 002,00	43 202,40
9	Electricité - chauffage - ventilation	75 010,00	90 012,00
10	Plomberie – sanitaires	37 700,00	45 240,00
	Total	579 445,00	695 334,00

Options : Total : 45 130,00 € HT, soit 54 156,00 € TTC dont :

lot n° 1 : terrasse – bâtiment B : 10 900,00 € HT soit 13 080,00 TTC

lot n° 2 : plus-value réfection complète couverture – bâtiment A : 23 730,00 € HT soit 30 876,00 € TTC

lot n° 4 : plus-value installation photovoltaïque : 8 500,00 € HT soit 10 200,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions :

- Approuve l'avant projet définitif inhérent aux travaux d'hébergement touristique : aménagement d'un gîte désigné ci-dessus sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées notamment la DETR et la DSIL.

- **Rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement – gîte - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

M. le Maire rappelle la délibération du 7 Janvier 2019 approuvant l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement de type gîte – gîte d'étape, approuvant le plan de financement et sollicitant de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Exercice 2019 – et une subvention au titre de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre des contrats de ruralité.

M. le Maire donne lecture du courrier de Mr le Sous-Préfet de REDON en date du 20 Juin 2019 « proposant de reporter la demande de subventions à l'année prochaine sous réserve des montants respectifs de la DETR et de la DSIL et des priorités fixées quant à leur utilisation et spécifiant qu'il conviendra le moment venu d'actualiser le plan de financement.

Il donne également lecture du courrier complémentaire de Mr le Sous-Préfet de REDON en date du 21 Août 2019 précisant que « l'attestation de dépôt du dossier de demande de subventions en Sous-Préfecture en date du 15 Janvier 2019 reste valable et qu'il procédera à un nouvel examen de la demande de subvention au moment des programmations DETR et DSIL 2020 sous réserve que la catégorie « équipement touristique » soit reportée sur le prochain exercice.

M. le Maire donne, d'autre part, lecture du mail de Mme la Préfète d'Ille et Vilaine en date du 30 Septembre 2019 relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : DETR – DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Exercice 2020 dans lequel il est spécifié que la catégorie « hébergement touristique : création de gîte d'étape » est bien programmée.

Il rappelle, d'autre part, les termes de la délibération de ce jour approuvant l'APD (Avant Projet Définitif) concernant la rénovation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement : gîte.

Dans ce cadre, il propose d'actualiser le plan de financement inhérent à la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au taux de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de 400 000 € HT et une subvention d'un montant de 50 000 € concernant la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre des contrats de ruralité.

La Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC souhaite développer une offre d'hébergement touristique sur la Commune. Cette offre doit pouvoir s'adresser à une clientèle locale à la recherche de solution d'hébergement dans le cadre d'événements privés, sportifs et associatifs, mais aussi à une clientèle de passage, dans le cadre d'un développement touristique. En effet, la Commune est située dans une zone riche en activités touristiques, circuits de randonnée et lieux de visite. L'aménagement de gîtes d'une capacité de 25 à 30 lits a donc été étudié et sera réalisé dans les locaux de l'ex « Bonne Franquette » appartenant à la Commune. L'aménagement de cette infrastructure d'hébergement touristique de type gîtes correspond à différents objectifs :

- soutien des actions de stratégie touristique de VHBC constatant le manque d'hébergements de groupe sur notre territoire pour fixer les touristes.
- renforcement du tissu commercial local en apportant une activité supplémentaire aux commerces chapellois (boulangerie, restaurant, boucherie épicerie notamment).
- revitalisation d'un centre-bourg et valorisation du patrimoine existant.
- développement des activités sportives existantes avec l'ouverture d'un centre labellisé VTT.

M. le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses H.T. : 645 435,00 € HT		Recettes HT : 645 435,00 € HT	
Architecte :	56 500,00 € HT	Etat : DETR :	100 000,00 €
Géomètre :	3 880,00 € HT	(400 000 € x 25 %)	
Mission SPS + mission de contrôle :	5 610,00 € HT		
Travaux :	579 445,00 € HT	DSIL :	50 000,00 €
		(Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	
		Région : Leader :	30 000,00 €
		FST :	20 000,00 €
		(Fonds de Solidarité Territorial)	
		Département :	140 000,00 €
		(Contrat de Territoires)	
		Autofinancement :	120 000,00 €
		Emprunt :	185 435,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions :

- Confirme l'approbation de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal en locaux d'hébergement de type gîte – gîte d'étape.
- Approuve le plan de financement mentionné ci-dessus.
- Décide de solliciter de Madame la Préfète d'Ille et Vilaine une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Exercice 2020 et une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre des contrats de ruralité.

• **Création d'un poste d'adjoint technique territorial : recrutement de Mr BOUGAULT Didier**

M. le Maire rappelle la délibération du 26 Août 2019 l'autorisant à créer un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C à temps non complet à hauteur de 28/35<sup>ième</sup> à compter du 13 Octobre 2019 afin d'assurer les missions suivantes au sein des services techniques :

- entretien du matériel et de l'outillage
- entretien des espaces verts
- travaux voirie
- exécution de différents travaux d'entretien dans les bâtiments communaux
- conduite d'engins (tracteur, débroussailleuse, némo, tondeuse, camion).

Il précise que, consécutivement aux commissions de recrutement du 30 Septembre 2019 et du 1<sup>er</sup> Octobre 2019, il a été proposé de recruter Mr BOUGAULT Didier en tant qu'adjoint technique territorial à compter du 13 Octobre 2019 à hauteur de 28/35<sup>ième</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter Mr BOUGAULT Didier à temps non complet à hauteur de 28/35<sup>ième</sup> à compter du 13 Octobre 2019 en tant qu'adjoint technique territorial (échelle C1) stagiaire.

• **SIGEP de GUER : abrogation de la procédure de dissolution**

M. le Maire donne lecture du courrier du 18 Septembre 2019 de M. le Président du SIGEP de GUER spécifiant que « par délibération en date du 27 Février 2019, les membres du syndicat ont approuvé le principe de dissolution au profit d'une intégration au sein de la nouvelle communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté au 1<sup>er</sup> Septembre 2019. Toutefois, de nouveaux éléments financiers n'ont pas permis ce transfert au 1<sup>er</sup> Septembre 2019, c'est pourquoi, il demande de bien vouloir abroger la délibération prise au sein de votre conseil municipal, ayant pour objet la dissolution du SIGEP. M. le Maire rappelle, d'autre part, la délibération du Conseil Municipal de LA CHAPELLE-BOUEXIC du 8 Avril 2019 décidant de ne pas se prononcer au sujet de la dissolution du SIGEP de GUER dans la mesure où les conditions de reprise par la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté n'ont pas été définies, à savoir les conditions financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir sa décision du 8 Avril 2019, à savoir de ne pas se prononcer au sujet de la dissolution du SIGEP de GUER dans la mesure où les conditions de reprise par la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté n'ont pas été définies, à savoir les conditions financières.

• **SIGEP : complément de participation financière 2019 : cycle 2015 à 2019**

M. le Maire rappelle le courrier du 12 Juillet 2019 de M. le Président de l'Oust à Brocéliande Communauté informant les Communes adhérentes du SIGEP de nouveaux éléments sur l'état financier du syndicat de gestion de la piscine de GUER (SIGEP) lui ayant été récemment portés à connaissance et nécessitant de reconsidérer les participations de l'ensemble des adhérents pour les années 2016/2017/2018/2019. En effet, des factures relatives à la consommation de chauffage émises par la ville de GUER n'ont pas été acquittées. Le montant total des impayés s'élève actuellement à 112 646,53 €, plus un prévisionnel de 36 000,00 € pour les 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> trimestre 2019, soit un total de 148 646,53 €, soit une demande de participation complémentaire au SIGEP pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC arrêtée comme suit :

- Année 2016/2017/2018/ 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestre 2019 : 2 516, 08 €
  - 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> trimestre 2019 : 761,51 €
- Soit un montant total de 3 277,59 €.

M. le Maire précise qu'il a reçu un avis de somme à payer d'un montant de 3 280,25 € en date du 26 septembre 2019 émanant du SIGEP. Il demande qu'une réunion des Maires des communes membres du SIGEP soit organisée pour faire le point sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de refuser de procéder actuellement au paiement de l'avis de somme à payer désigné ci-dessus d'un montant de 3 280,25 €.
- Sollicite la tenue d'une réunion des Maires des Communes adhérentes au SIGEP de GUER pour faire le point sur cette question et définir les modalités financières de règlement.

• **Tarifs cantine – garderie : Tarifs cantine ALSH à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020, Tarifs repas « Bouexic Accueil », Tarifs garderie pour quart d'heure de retard**

M. le Maire rappelle la délibération du 26 Août 2019 arrêtant les tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2019-2020.

Il propose d'apporter les précisions suivantes :

1°) Tarif cantine ALSH : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- repas : prix usager CLSH : 4,10 € sachant que le tarif de 4 € est maintenu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- goûter : prix usager CLSH : 0,50 € sachant que le tarif de 0,45 € est maintenu avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

2°) Tarif repas « Bouexic Accueil » :

- repas : prix usager « Bouexic Accueil » : 7 €

3°) Tarif garderie par quart d'heure de retard :

- 3,50 € par quart d'heure de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs désignés ci-dessus.

• **Convention d'utilisation du restaurant scolaire de LA CHAPELLE-BOUEXIC par l'ALSH**

M. le Maire rappelle la délibération du 13 Mai 2019 émettant un avis favorable au renouvellement de la convention d'utilisation du restaurant scolaire de LA CHAPELLE-BOUEXIC par l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) par tacite reconduction. Il donne lecture du mail du 18 Septembre 2019 de Madame la Directrice Générale Adjointe de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) demandant s'il serait possible de modifier la convention d'utilisation du restaurant scolaire par l'ALSH conformément à la délibération du Conseil Communautaire de VHBC du 3 Juillet 2019, c'est-à-dire un renouvellement pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention désignée ci-dessus pour une durée d'un an renouvelable.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

• **Salle-polyvalente : Extension de la régie de location : « Anciennes chaises et tables », location salle-polyvalente, remplacement vaisselle cassée**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération d'extension de la régie désignée ci-dessus pour les objets suivants : location de la salle-polyvalente, remplacement de la vaisselle cassée. Il propose de modifier les articles suivants comme suit :

**Article 1 :** Il est institué auprès de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Location des anciennes chaises et anciennes tables de la salle-polyvalente aux habitants de la commune.
- Location de la salle-polyvalente.
- Remplacement de la vaisselle cassée.

**Article 2 :** Cette régie est installée à l'Agence Postale Communale de LA CHAPELLE-BOUEXIC.

**Article 3 :** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 2 000 Euros.

**Article 4 :** Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives et des recettes encaissées au moins une fois par mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le premier mercredi de chaque mois.

**Article 6 :** Le régisseur titulaire et le régisseur suppléant percevront une indemnité de responsabilité de 110 € net chacun par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'extension de la régie de la salle-polyvalente pour la location des anciennes tables et chaises aux objets suivants : - location de la salle-polyvalente, remplacement de la vaisselle cassée.
- Décide de modifier les articles inhérents à cette régie tels que désignés ci-dessus.
- Mandate Monsieur le Maire ou son Adjoint pour mener à bien ce dossier.

• **Assainissement collectif : tarifs**

M. le Maire rappelle que les tarifs assainissement collectif étaient fixés comme suit pour l'année 2019 :

- Part fixe : 99,09 €
- Part proportionnelle : 0,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les tarifs pour l'année 2020 comme suit :
  - Part fixe : 99,09 €
  - Part proportionnelle : 0,62 €

• **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent : Mme CANCE Christine**

M. le Maire précise qu'afin d'assurer le service au restaurant scolaire et la surveillance de cour le midi, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique, non permanent à temps non complet, à hauteur de 6/35<sup>ième</sup>, du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 au 4 Juillet 2020. Il propose d'embaucher sur ce poste Mme CANCE Christine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique non permanent et d'embaucher Mme CANCE Christine du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 au 4 Juillet 2020 à hauteur de 6/35<sup>ième</sup>.

• **Ecole : participation financière pour projet littérature et conte musical**

M. le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice de l'Ecole « La Roche-Pourprée » de LA CHAPELLE-BOUEXIC du 9 Octobre 2019 sollicitant une participation financière pour les projets suivants :

1°) Lecture d'œuvres de littérature jeunesse : Concours organisé par l'Association LITTERAL OUEST de GUICHEN.

Coût :

- Inscriptions : 90 €
  - Achat de livres : 300 €
  - Venue des auteurs et illustrateurs : 300 €
- soit un total de 690 €.

2°) Conte musical (cycle 2 et cycle 3)

- Transport pour aller à l'Opéra de Rennes :  $172 \times 3 = 516 \text{ €}$
  - Intervenant théâtre pour 5 classes :  $15h \times 50 \text{ €} = 750 \text{ €}$
- Soit un total de 1 266 €  
Soit un montant global de 1 956 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation financière de la Commune pour les projets suivants :
    - lecture d'œuvres de littérature jeunesse : 690 €
    - conte musical : 1 266 €
- soit un coût global de 1 956 €.



• **Devis – travaux d’accessibilité : Parking de la Mairie, Place de l’Eglise**

M. le Maire fait part des différents devis concernant les travaux d’accessibilité pour le parking de la Mairie et la place de l’Eglise et propose de retenir les devis suivants de la SARL GAUTHIER Régis :

- Parking de la Mairie : 4 160,04 € TTC
  - Place de l’Eglise : 4 380,36 € TTC
- soit un montant total de 8 540,40 € TTC

Une subvention de 25 % est attribuée au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide de retenir les devis désignés ci-dessus concernant les travaux d’accessibilité suivants : Parking de la Mairie - Place de l’Eglise.

• **Déclaration d’Intention d’Aliéner : parcelle ZR n° 353 – 4, rue de la Forêt**

M. le Maire rappelle la délibération du 6 Novembre 2017 instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines délimitées par le Plan Local d’Urbanisme de LA CHAPELLE-BOUEXIC approuvé par délibération du 3 Mars 2014. Considération la DIA (Déclaration d’Intention d’Aliéner) transmise par Maître Sandrine FENIOU – SABOT – Notaire mandataire – concernant la parcelle suivante :

- section ZR n° 353 sise 4, rue de la Forêt – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain concernant la parcelle désignée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer au nom et pour le compte de la Commune tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

<b>Informations</b>
---------------------

• **Projet antenne-relais FREE-MOBILE : secteur des lagunes**

Mr Jean-Claude ARAUJO-OLIVEIRA, chargé de recherche et négociation de FREE-MOBILE, présente le projet d’antenne-relais sur le secteur des lagunes : parcelle ZR n° 171.

1°) Motivation du projet

Ce projet consiste en l’installation d’une antenne-relais d’une hauteur maximum de 45 mètres, plus précisément de 42,25 mètres en prévision de la 5G.

La Société FREE-MOBILE propose un projet de bail de location pour un loyer annuel de 5 000 € net de TVA sur une durée de 12 ans. Le coût de l’installation pour FREE-MOBILE est de 200 000 € amorti sur 8 ans.

Compte-tenu de l’augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l’aménagement numérique des territoires, FREE MOBILE est engagé dans un programme soutenu de déploiement de Haut Débit Mobile (3G) et de Très Haut Débit Mobile (4G) et à l’avenir 5G (nouveau réseau mobile 10 fois plus rapide que la 4G), dans l’ensemble des territoires.

L’évolution de la couverture est la suivante :

- 2012 : 27 % de la population
- 2015 : 75 % de la population
- 2018 : 80 % de la population

FREE MOBILE est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l’ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales. Un objectif de couverture de 100 % du territoire a été fixé d’ici 2022. Il existe actuellement un maillage de 75 000 antennes sur le territoire. La construction de 5 000 antennes par opérateur est prévue d’ici 2022, soit 20 000 antennes pour 4 opérateurs.

2°) Engagement de FREE MOBILE et rappel des positions des autorités sanitaires sur les antennes relais.

La réglementation relative à l’exposition du public est encadrée par le décret n° 2002.775 du 3 Mai 2002 relatif aux valeurs limites d’exposition du public aux champs électromagnétiques et par la circulaire du 16 Octobre 2001 relative à l’implantation des antennes relais. L’agence Nationale des Fréquences (ANFR) assure la garantie du respect de cette réglementation.

En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

On mesure l'intensité de champ électrique en volts par mètre (v/ml)

- 2 G : 41 à 58 V/M
- 3 G : 41 à 61 V/M
- 4 G : 36 à 61 V/M
- 5 G : 39 à 61 V/M
- Télévision : 31 à 41 V/M

### 3°) Aspects techniques

#### Critères d'implantations des pylônes

L'antenne relais ne doit pas être trop éloignée d'un poteau électrique. La Commune ne doit pas payer l'extension électrique auprès d'EDF.

L'opportunité de l'installation d'une antenne en fonds de vallée est posée.

Le rayon de couverture est le suivant :

- terrain plat : 5 kms
- terrain non plat : 2 kms

La question de l'installation d'une antenne sur le pylône SFR de Bel-Air est posée. Cette installation n'est pas possible car le pylône ne supportera pas la charge.

La question de l'installation d'une antenne sur le futur pylône ORANGE du Bouëxic est également posée. Cette installation n'est pas possible car ORANGE n'a pas donné son accord.

#### \* Zone de couverture

FREE MOBILE a effectué une simulation de couverture dans l'hypothèse de l'installation d'une antenne relais sur le site des lagunes :

- 3 G : une grosse partie du bourg est couverte
- 4 G : le bourg est couvert

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion d'information auprès des riverains un vendredi de 18h00 à 21h00.

## • Rapport d'activité du SMICTOM

### 1°) Les chiffres clés.

- 44 Communes
- 84149 habitants
- Evolution démographique moins soutenue depuis 2 ans : + 0,5 %
- Superficie : 1 128 km<sup>2</sup>
- Territoire rural dispersé : 74 habitants au km<sup>2</sup>
- 35 961 ménages
- 36500 logements dont :
  - 85 % de résidences principales
  - 6 % de résidences secondaires
  - 9 % de logements vacants
- Les élus : Présidente : Mme Christine GARDAN – Maire de LA NOE-BLANCHE
- Le Personnel : 26 agents
- Emplois liés aux déchets : 100,2 ETP

### 2°) Flux et tonnages

- déchets résiduels : 6 931 tonnes
- emballages recyclables : 3 018 tonnes
- verre : 4 113 tonnes
- papiers : 1 490 tonnes
- biodéchets : 2 382 tonnes
- déchets apportés en déchetterie : 26 205 tonnes

Soit une quantité totale de déchets ménagers et assimilés collectés en 2018 : 44 139 tonnes.

### 3°) Organisation et équipements

- emballages recyclables : 26 387 bacs individuels et collectifs
- déchets résiduels : 35 718 bacs individuels et collectifs
- biodéchets : 34 091 bacs individuels et collectifs
- + 29 points d'apport volontaire
- 207 conteneurs à verre
- 158 conteneurs à papier
- \* 7 déchetteries pour les particuliers et les professionnels
- \* 2 plateformes de dépôt de végétaux (Petit-Fougeray et Tresboeuf)
- \* 2 recycleries : Bain de Bretagne et Pipriac.

### 4°) Vente de composteurs

- 7 079 dont :
- 5 115 en bois de 600 litres
- 1 964 en plastique de 320 litres

### 5°) Bilan financier :

#### \* section de fonctionnement :

- Dépenses :	8 907 949 €
- Recettes :	9 483 441 €
Résultat 2018 :	+ 575 492 €
Résultat 2017 reporté :	- 304 103 €
Résultat cumulé :	+ 271 388 €

#### \* section d'investissement :

Recettes :	1 087 629 €
Résultat 2018 :	- 269 702 €
Résultat 2017 reporté :	+ 738 891 €
Résultat cumulé :	+ 469 189 €

Excédent global : 740 577 €

## • Rapport d'activité de VHBC

Le rapport peut être consulté sur le [site de VHBC](#) . Y sont présentés :

Le territoire, le Conseil Communautaire, les compétences - obligatoires et déléguées par les communes membres, le budget, la communication, la mutualisation, le Très haut débit, la culture, l'enfance-jeunesse, l'action sociale et l'insertion, l'environnement, les travaux, les grands projets, le transport, le sport, l'habitat, le développement économique et l'emploi, le tourisme

## • Etude schéma directeur d'assainissement collectif

Réunion de lancement du Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées : Mardi 17 Septembre 2019 – 16 h 00

Présents : Mrs MORAZIN, LERAY et CHAUDAGNE

\* SAUR : Mr DUVEAU Eric

\* EF ETUDES : - Mme HARDOIN Louise : Chef de projet

- Mr BATAILLE Alex : responsable des investigations sur le terrain.

Membres de la commission Schéma directeur :

Mrs MORAZIN, CHAUDAGNE, LERAY, KERGOURLAY, COUDRAIS et Mme LETOURNEL

+ Cabinet d'Etudes : EF ETUDES

+ Conseil Départemental : Mr ROUXEL

+ Agence de l'Eau : Mr ROUSSEAU

- 1°) Présentation du déroulement de l'étude et de la méthodologie
- \* Définition du Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées
  - Document proposant une vision globale en matière de gestion des eaux usées sur le territoire communal.
  - Double démarche :
    - 1°) Démarche analysant la situation présente, diagnostic de l'état actuel et régularisation du réseau d'eaux usées existant.
    - 2°) Démarche prospective : proposition de principes d'aménagements fondés sur des scénarii de développement de l'urbanisation
- 2°) Déroulement : 1 an au minimum
- phase 1 : collecte des données initiales et analyse de fonctionnement en situation actuelle : 3 mois.
  - phase 2 : mise en évidence des dysfonctionnements/métriologie : 2 mois
  - phase 3 : localisation précise des désordres : 2 mois
  - phase 4 : synthèse
  - phase 5 : schéma directeur
- 3°) Recueil des données :
- A fournir par la Mairie : liste des projets urbains afin d'évaluer la croissance démographique et la consommation en eau à 20/30 ans.
  - A fournir par la SAUR :
    - Les plans de recollement Eaux Usées avec notamment le secteur du Pont-Es-Frères à MAURE DE BRETAGNE.
    - Tests au colorant, passage caméra des dernières années.
    - Données détaillées d'autosurveillance sur les dernières années.
    - Bilan diagnostic : Mix Buffet
- 4°) Planning :
- Investigation terrain : Octobre 2019 : visite de tous les ouvrages
  - Présentation de la phase 1 : diagnostic fonctionnement des réseaux : Novembre 2019
  - Poursuite de l'étude en phase 2 dépendra du rechargement de la nappe pendant l'hiver.

## RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes **nés entre JANVIER et MARS 2004** doivent se faire recenser **avant le 31/03/2020**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

**Contact** : ☎ **02.99.92.01.15** Plus d'infos sur [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)

## NOUVEAUTÉ BOUËXIC ACCUEIL

A partir **du 07 janvier**, nous vous proposons un atelier Réveil Corporel Senior, encadré par Laetitia COUASNON Danseuse Chorégraphe et Diplômée de Sophrologie.

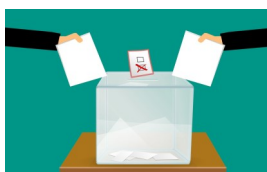


Séances découvertes le 07 Janvier et le 14 Janvier de 10h30 à 11h30.

Possibilité de se pré-inscrire et de récupérer le programme en mairie ou de venir directement sur place le 07 Janvier.

Un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la Gym Douce sera obligatoire pour l'inscription.

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Êtes-vous bien inscrit à La Chapelle-Bouëxic ?

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars**.

Vous avez déménagé récemment ou venez d'avoir 18 ans ? Vous **avez jusqu'au 7 février** pour vérifier votre situation et, si besoin, effectuer votre inscription pour voter sur la Commune. N'attendez pas !

Sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), vous trouverez de nombreuses informations et des services bien pratiques ! Par exemple, dans la rubrique Papiers - Citoyenneté > Élections > Quelle est votre situation électorale, vous pouvez contrôler, en quelques clics, si vous êtes bien inscrit et dans quelle ville.

Vous n'êtes pas à l'aise avec Internet ?

Vous pouvez venir en Mairie pour effectuer cette démarche.

Si vous venez d'arriver à La Chapelle-Bouëxic ou avez déménagé sur la Commune récemment, vous avez 3 manières de réaliser votre inscription sur la liste électorale de la Commune :

- en ligne ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)),
  - en Mairie,
  - ou par courrier.
- Quelque soit la méthode choisie, vous devrez vous munir :
- de justificatifs de domicile (de moins de 3 mois)
  - et d'identité (carte d'identité ou passeport).

Vous venez d'avoir 18 ans ? Si vous aviez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous avez été inscrit d'office. Vous pouvez le vérifier auprès de la mairie.(02 99 92.01.15).

## ANTENNE TELEPHONIE MOBILE



Notre commune a fait l'actualité concernant l'implantation d'antennes. Sans vouloir empêcher des habitants d'exprimer des oppositions, je souhaiterais apporter à tous quelques informations qui s'appuient sur la législation notamment.

- Soucieux de lutter contre les zones blanches, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 a assoupli les règles d'implantation soumises aux demandes déposées en Mairie (Par exemple, la règle de proximité des zones habitées n'est plus opposable). Les quatre opérateurs sont contraints à investir, sous peine de perte de licence.

- A échéance, 4 antennes seront implantées sur notre Commune :

- une antenne SFR à « Bel Air » sur laquelle était venue s'ajouter « Bouygues ». Cette antenne date de 7 ans sur un terrain privé (achat du terrain).
- une antenne Orange au « Bouëxic » est en cours de montage sur un terrain privé, en location.
- une antenne Free aux lagunes, sur un terrain communal, avec une mise en service prévue fin 2020, en location (5 000 € par an).
- une antenne Orange entre le Brulay et La Bleunais sur un terrain privé (Achat du terrain).

Ces antennes s'installent pour créer un réseau d'opérateurs sachant que certaines zones de notre Communes sont couvertes par des antennes implantées sur d'autres communes (Guignen, Baulon, Val d'Anast...) et que les nôtres couvriront des quartiers des communes voisines.

Les opérateurs installent leurs antennes en fonction de données de couverture de zones et donc pas obligatoirement sur des points hauts.

# LES CAMBROUSS'RIES

Spectacles « HIC ! » Théâtre musical burlesque.

Comme à l'accoutumée, selon un rituel bien établi, 4 garçons « dans le vin » se réunissent à l'ouverture du bistrot « La Bernique » pour trinquer autour de son zinc de fortune. Entre états d'âme et performances liquides, le patron, Sylvain, et ses 3 piliers, Pierrick, Jérôme et Roger, s'amusent à servir chansons alcoolisées, musique à danser et tranches de vie gratinées. Jeu de vin, jeu de la vie...

En 1ère partie : Théâtre d'humour avec la Cie Daniel Gros dans « Jean du Pays »

Dans le cadre du 6<sup>e</sup> Festival d'humour « Les Cambrouss'Ries 2020 »

En partenariat avec le cyclo-club chapellois.

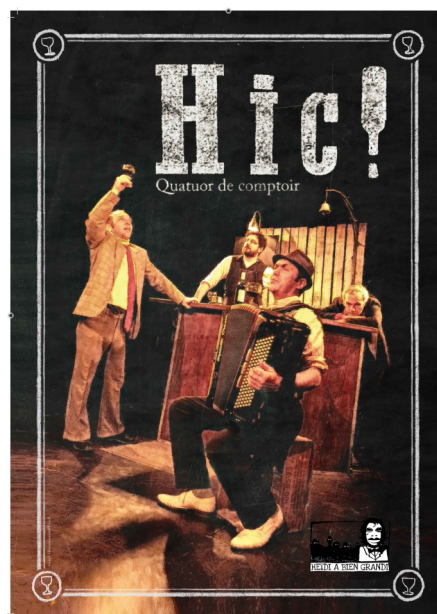
**Vendredi 13 Mars à 20h30**

**Salle polyvalente, La Chapelle Bouexic**

Tarifs : 15€, réduit 13€ (12-16 ans, sans emploi et situation de handicap). Avec encas dinatoires et un verre au choix à l'entracte.

**Réservations et diverses infos:02.99.34.55.30 et notre site**

[art-maure-spectacles.com](http://art-maure-spectacles.com)



# T OUS A L'HIPPODROME



**Le dimanche 9 février 2020, les communes de Vallons de Haute Bretagne en partenariat avec l'Hippodrome de Maure de Bretagne invitent tous les habitants à venir découvrir le monde des courses hippiques.**

Cet équipement de 1<sup>ère</sup> catégorie, comme les hippodromes de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, est peu connu des habitants et vaut vraiment le détour.

L'hippodrome est reconnu comme l'un des équipements de loisirs

« phare » du territoire et l'association qui organise 9 rendez-vous hippiques par an et le gère toute l'année, souhaite le partager avec vous tous.

Le « petit Vincennes » est équipé d'un restaurant panoramique et de loges qui peuvent se privatiser à l'occasion d'événements familiaux ou professionnels. Mais, c'est avant tout la passion du cheval qui motive et rassemble les bénévoles. Les courses de trot et d'obstacles offrent aussi à toute la famille un magnifique spectacle dans une ambiance très conviviale.

## **Pratique :**

- Invitation à tous les habitants de VHBC à retirer dans la mairie de votre commune de résidence du 13 janvier au 7 février 2020 (sur présentation d'un justificatif de domicile)
- Rendez-vous à l'hippodrome de Maure de Bretagne, le dimanche 9 février de 12h à 17h.
- Pour ceux qui le souhaitent, réservation obligatoire pour déjeuner au restaurant panoramique ou en loge au 02 99 34 83 48 (payant).
- Restauration rapide sur place
- Accueil particulier des habitants de VHBC sur un stand réservé.

# ZOOM SUR LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS

## TELETHON 2019

Inlassablement, des associations se mobilisent pour lutter contre les maladies orphelines.

A La Chapelle-Bouëxic, la Commission Animation ouverte à des membres hors Conseil Municipal s'est mobilisé les 8 et 14 décembre pour proposer randonnée pédestre et VTT ou la vente de soupe du marché de Noël.

Merci à tous et merci à celles et ceux qui ont participé.

Ce sont 10 52 € qui ont été remis pour amplifier l'aide à la recherche et maintenir l'espoir.



## LA PREPARATION DE LA SOUPE



Cette année encore, la commission d'animation, composée d'élus et d'habitants de la commune, ont renouvelé l'opération « Vente de la soupe à la **courge musquée** » au profit de l'AFM-Téléthon. Mercredi 11 décembre, une quinzaine de Chapelloises et de Chapelloises, ont participé à la confection de ce savoureux plat, en épluchant, découpant 120 Kilos de carottes, poireaux et courge, qui ont été ensuite assaisonnés et cuits par Mr MANDON Marcel.



Mis en bouteille puis pasteurisés afin de les conserver plusieurs jours, les 150 Litres de soupe ont rejoint le marché de Noël qui se déroulait samedi 14 décembre, afin d'être vendu au litre ou au bol au profit du téléthon.





# QUELQUES PHOTOS DU MARCHE DE NOËL



## CONDUITE DES SENIORS

Le jeudi 14 novembre dernier, une quarantaine de personnes ont participé à la journée prévention routière organisée par le CCAS de la Commune.

Durant cette journée, les bénévoles de la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM) ont proposé aux participants différents ateliers. Ces ateliers étaient gratuits et destinés aux séniors.

Le matin, une révision du code de la route, avec 40 questions. Chacun a pu répondre individuellement à ces questions et ainsi évaluer ces connaissances du code. Les questions étaient ensuite expliquées par la DDTM. A l'issue de la matinée, un repas était préparé, par Mr BOIVIN Henri de la Boucherie du Plat d'Or.



L'après midi, les participants ont pu tester le simulateur de conduite (photo ci-contre).

Cet atelier a permis de tester les réflexes de chacun, et d'adapter la vitesse en fonction des situations.

Le dernier atelier proposé concernait la prévention des dangers de l'alcool. Afin de mettre les participants en situation, ils ont pu se munir de lunettes qui donnaient l'impression d'avoir 0.80 g d'alcool dans le sang.

Avec ses lunettes, ils devaient se déplacer en marchant sur un circuit avec des plots.

Les séniors ont pris conscience des risques en cas de conduite sous l'emprise de l'alcool, la drogue mais également des effets de certains médicaments sur l'organisme.



La journée a été appréciée par l'ensemble des participants.

D'autres journées avaient déjà été organisées par Mme LEBRET Louissette, Adjointe au CCAS, comme :

- Equilibre alimentaire, nutrition et activité physique animé par une diététicienne.
- Prévention du démarchage à domicile et le harcèlement téléphonique avec l'intervention de la gendarmerie.

Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à contacter le CCAS à la mairie pour faire part de vos idées concernant de nouveaux thèmes qui pourraient être abordés.

## ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



### Réunion du 16 Octobre 2019

Le Conseil a autorisé, à la majorité, 8 voix Contre et 11 Abstentions, le Président a sollicité une subvention de 157 500 € à la Région Bretagne pour un montant du projet de 450 000 €HT, dans le cadre de ses Projets Nautiques Intégrés.

VHBC a en effet candidatée, par le biais de sa Destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne, pour le projet de développement du Canoë Kayak Club de Pont-Réan. Ce qui fait également écho à l'achat de l'ancien terrain de camping en bord de Vilaine. Cette acquisition foncière a été actée en juillet dernier et est partagée avec la commune de Guichen. Trois maîtres d'ouvrage s'engagent ainsi dans le développement du projet : la région, la commune de Guichen et VHBC.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de conclure la convention de partenariat WE Ker au titre de l'année 2019, et de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 64 941 €correspondant à 1,50€ par habitant.

L'association We Ker exerce des missions d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.

Le Conseil Communautaire a pris acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activités 2018 du SMICTOM. Il est consultable sur le site <http://www.smictom-paysdevilaine.fr/rapports-annuels/>

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 13 novembre 2019.

### Réunion du 13 Novembre 2019

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la commune de Comblessac au titre de l'année 2019 à hauteur de 16 000 € en vue de participer aux travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications, et d'attribuer deux fonds de concours à la commune de Saint Séglin, au titre de 2019 à hauteur de 6 990 € et 9 010 € en vue de participer aux travaux de sécurisation du clocher de l'Eglise et aux travaux de la route de la Pichardais.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité - 1 abstention - d'autoriser l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 2 millions d'euros et de contracter une ligne de trésorerie auprès de la Banque postale.

Outre les décalages importants entre les opérations d'investissement des zones d'activités et les recettes ultérieures de vente de terrains, qui impactent notablement la trésorerie, il apparaît un besoin de trésorerie lié à

l'avance au SMICTOM : en 2017, il a été décidé de réaliser une avance de trésorerie mensuelle au SMICTOM sur les 4 premiers mois de l'année, alors que les rôles sont émis début avril et donnent lieu aux premiers encaissements de recettes fin avril début mai.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de verser un acompte de 250 000 € au titre du fonds de concours attribué à la commune de Guipry-Messac au titre de l'« accompagnement de l'arrivée du collège ».

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de désigner M. Roger Morazin comme représentant de Vallons de Haute Bretagne Communauté auprès de l'Agence départementale touristique d'Ille et Vilaine.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 11 Décembre 2019.

# M ANIFESTATIONS A VENIR

## LE CLUB DE L 'AMITIÉ



Le club de l'amitié invite ses adhérents et nouveaux adhérents au partage de **la galette des rois**

**le jeudi 16 janvier 2020 à 14h00**  
**salle polyvalente.**  
Bonne année 2020 !

## LES FLECHES CHAPELLOISES



Les Flèches chapelloises organisent son assemblée générale le **vendredi 24 Janvier 2020** à la salle annexe de la salle de sport « Club House » à **19h00**.

Tous les membres de l'association sont invi-

tés à y participer, ainsi que toutes les personnes intéressées. A l'issue de la réunion, il est possible de manger ensemble, à « l'ardoise gourmande ». **N'oubliez pas de vous y inscrire au 07.78.13.10.81. Bonne année à tous !**

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019



A l'heure où dans le monde, de nombreux conflits embrasent le monde (Extrême Orient, Afrique) à l'heure où des soldats français tombent pour nous préserver des fanatismes en tout genre, il est toujours d'actualité de célébrer la fin de la guerre 1914-1918, autre conflit qui a marqué notre histoire et très certainement notre quotidien, notre vie actuelle. Merci donc à celles et à ceux qui étaient présents des anciens, aux

familles avec leurs enfants, pour ce moment d'histoire qui n'est pas qu'un jour de congés. Soyons encore plus nombreux en 2020, que ce soit le 8 Mai (1930-1945) et le 11 Novembre !



Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, en présence du Maire, des Anciens Combattants, et de jeunes Chapellois.



Lecture par Flore LE LAY, élève de 3ème., du Message de l'UFAC (Union Française de Combattants et de Victimes de Guerre).

## AMICALE LAÏQUE

Le 15 Décembre , la Compagnie rennais « la Boum des Boumboxers » s'est déplacée à la salle polyvalente de la Chapelle Bouexic pour le spectacle de Noël, organisé par l'Amicale Laïque.

Sous une ambiance chaleureuse et électrique, le DJ avec son rappeur et son danseur hip-hop a fait danser, chanter et mixer tous les enfants, autant les petits que les grands !!! et aussi les parents et amicalistes qui se sont laissés prendre au jeu.

Dans le courant de l'après midi, le père Noël est venu et a distribué quelques bonbons sous le regard émerveillé des enfants.

Cette après midi festive et conviviale s'est poursuivie avec la dégustation de délicieuses crêpes, gaufres, gâteaux et boissons confectionnés par l'équipe de l'Amicale.

Le 16 Décembre, Le Père Noël et ses lutins ont passé la matinée à l'école de la Roche Pourprée pour distribuer cadeaux et chocolats dans chaque classe. Les enfants et les enseignants avaient préparé des chants : ce fût une matinée riche en émotions pour

les plus petits et un vrai moment de joie et de bonheur pour tout le monde !



## Une pièce de théâtre « Tiercé Gagnant »

L'amicale laïque est heureuse d'accueillir pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive la troupe de théâtre de Guichen « Le Pied en Coulisses ».

Ils vous présenteront en ce début d'année 2020 une comédie où il fait bon de parier... : « Tiercé Gagnant » une pièce en 2 actes de John Chapman.

### Synopsis de la pièce :

Adrienne et Henri De La Haie viennent d'acquérir, accompagnés de leur fille Laure, « Le Joyeux Ermite » un hôtel situé tout près du champ de course de Chantilly. C'est là que la bande de malfrats emmenée par Frédéric Rapon a décidé de prendre place pour monter un nouveau coup : kidnapper le favori du tiercé pour empocher le pactole.

Mais des événements et des personnages plus ou moins loufoques vont venir compliquer leur plan, à commencer par la bonne Anna, Ange Pitou le bras droit plutôt gauche de la bande ainsi que Tony un complice, puis Julien le secrétaire amoureux transit, Gloucester le jockey anglais et enfin le sergent Feu représentant de l'ordre... ou plutôt du désordre dans cette joyeuse comédie, pour tout public !

**THEATRE** SAISON 2020

Le Pied en Coulisses

**TIERCÉ GAGNANT**

comédie en 4 tableaux de **John CHAPMAN**  
adaptée par **Jean-Claude ISLERT**

pour l'Amicale Laïque La Chapelle Bouexic

**MAURE DE BRETAGNE** Samedi 7 MARS 20h30  
SALLE DU ROTZ Dimanche 8 MARS 14h30

Tarifs pour toutes les séances :  
**Adultes : 7€**  
Tarif réduit : 3€

**RÉSERVATION DE BILLETS CONSEILLÉE**  
lepiendencoulisses.free.fr  
07 49 07 84 37

**2 dates à ne pas manquer pour passer deux heures de bonheur en compagnie du « Pied en Coulisses » : le samedi 07 mars à 20h30 et le dimanche 08 mars à 14h30 dans la salle du Rotz à Maure de Bretagne-Val d'Anast.**

Réservations par tél. : 07.49.07.84.37

<http://lepiendencoulisses.free.fr> Tarifs : Adultes 7€ - réduits 3€

## MISE AUX NORMES ET FERMETURE DES DECHETTERIES



Avec une augmentation de 59 % des tonnages de déchets apportés en 10 ans, les 7 déchèteries du territoire sont des lieux de plus en plus fréquentés par les usagers et sont devenues inadaptées au fil du temps. Pour répondre aux normes réglementaires, proposer des sites davantage sécurisés, et pour fluidifier l'accessibilité de ces sites, le programme de rénovation et d'amélioration du fonctionnement des déchèteries, entre dans sa phase opérationnelle.

Ce programme se concrétise par différents travaux selon les déchèteries. Les principaux chantiers concernent le réaménagement des entrées de chaque déchèterie avec la création de zones de retournement et la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des accès. Concrètement, cela se traduira par l'installation de barrières placées à l'entrée et à la sortie qui se lèveront automatiquement à la lecture d'une carte d'accès nominative. Il est envisagé de lancer une campagne de distribution des cartes aux usagers au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

**Les travaux débuteront dès le 2 décembre pour 2 déchèteries : Grand Fougeray et Guichen, et impliqueront leur fermeture dès cette date. Les travaux courront jusqu'à la fin du mois d'avril 2020.** Les usagers particuliers et professionnels de ces 2 déchèteries sont invités à déposer leurs déchets dans les autres déchèteries les plus proches, qui ouvriront plus souvent (en dehors de leur propre période de travaux).

La déchèterie de Bain-de-Bretagne fera l'objet d'un projet à part entière, compte-tenu de la nécessité de revoir totalement son fonctionnement et n'est donc pas impactée dans l'immédiat.

Les autres déchèteries subiront également quelques perturbations sur des délais plus courts (jusqu'à 5 semaines maximum) **à partir du 6 janvier pour Val d'Anast** et Pipriac. A compter de mi-février, ce sera au tour des sites de Guipry Messac, Sixt-sur-Aff et de la plateforme d'apport de végétaux du Petit Fougeray d'être rénovés (voir planning joint).

**Avant de se déplacer, nous conseillons donc vivement aux usagers de consulter la page du site internet dédiée :** <http://www.smictom-paysdevilaine.fr/organisation-des-ouvertures-pendant-les-travaux/>

Les plages horaires d'ouverture supplémentaires pour compenser les fermetures du mois de décembre y sont disponibles. Cette rubrique sera mise à jour au fil de l'avancée des opérations.

## Vos toilettes ne sont pas des poubelles !



L'assainissement des eaux usées permet de préserver la qualité de notre environnement et de protéger les activités liées à l'eau (pisciculture, baignade, nautisme). Ne jetons plus de déchets dans nos réseaux d'eaux usées....

Adoptons les bons gestes afin d'éviter :

- L'inondation dans nos maisons,
- L'intervention de débouchage de nos cana-

lisations (intervention facturée au minimum 250 €).

- De causer un danger pour le personnel d'exploitation,
- De dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement.
- De créer une menace pour l'environnement.

Plus d'infos sur le site internet <https://www.lachapelleboueix.fr/la-collecte-et-le-traitement-des-dechets/>

# Les déchèteries font peau neuve

Déroulement prévisionnel du programme de rénovation et de modernisation des déchèteries

## GUICHEN (La Pigeonnais)

### DURÉE DES TRAVAUX

Du 2 décembre 2019 à fin avril 2020.  
soit 5 mois.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

**ATTENTION !** La déchèterie sera fermée pendant toute la durée des travaux, **dès le 2 décembre**. En dehors de leur période de fermeture, les déchèteries de Guipry-Messac et de Val d'Anast seront ouvertes plus souvent pour compenser cette perturbation.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

- Réfection du bâtiment de stockage de déchets dangereux.
- Déplacement d'un quai.
- Ré-aménagement de l'entrée : création d'une voie de retournement, installation d'une barrière et d'une borne d'accès et réfection des clôtures.
- Pose de garde-corps.

## PLATE-FORME DE VÉGÉTAUX DU PETIT FOUGERAY (Morihan - route de Crevin)

### DURÉE DES TRAVAUX

De mi-février à mi-mars 2020.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

Ré-aménagement de l'entrée : création d'une zone de retournement et installation d'une barrière et d'une borne d'accès.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

La plateforme sera fermée pendant le mois de travaux. Les usagers pourront se diriger vers la déchèterie de Bain de Bretagne.

## VAL D'ANAST

(ZA des rochelles)

### DURÉE DES TRAVAUX

Du 6 janvier à mi-février 2020.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

- Imperméabilisation de l'espace de dépôt des végétaux.
- Ré-aménagement de l'entrée : création d'une zone de retournement et installation d'une barrière et d'une borne d'accès.
- Pose de garde-corps devant les bennes.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

La déchèterie sera fermée pendant les travaux. Les usagers pourront se diriger vers Guipry-Messac et Sixt.

**À NOTER :** En dehors de sa période de fermeture, la déchèterie sera ouverte plus souvent pendant les travaux des autres sites.



## BAIN-DE-BRETAGNE (Rue de la Seine - ZA de Château Gaillard)

### DURÉE DES TRAVAUX

Démarrage envisagé en 2020 pour une durée de 8 mois.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

Création d'une nouvelle déchèterie.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

La déchèterie de Château Gaillard restera ouverte pendant la construction sur le nouveau site.

**À NOTER :** La déchèterie sera ouverte plus souvent pendant toute la période de travaux des autres sites.

## PIPRIAC

(ZA des vallées du couchant)

### DURÉE DES TRAVAUX

Du 6 janvier à mi-février 2020.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

- Ré-aménagement de l'entrée : création d'une zone de retournement et installation d'une barrière et d'une borne d'accès.
- Pose de garde-corps devant les bennes.
- Mise en conformité de la gestion des eaux pluviales.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

La déchèterie sera fermée pendant les travaux. Les usagers pourront se diriger vers Sixt-sur-Aff et Guipry-Messac, ouvertes plus souvent pendant la période de travaux.

## SIXT-SUR-AFF (Route de Bruc)

### DURÉE DES TRAVAUX

De mi-février à mi-mars 2020.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

- Ré-aménagement de l'entrée : création d'une zone de retournement et installation d'une barrière et d'une borne d'accès.
- Pose de garde-corps devant les bennes.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

La déchèterie sera fermée pendant les travaux. Les usagers pourront se diriger vers la déchèterie de Pipriac.

**À NOTER :** En dehors de leur période de fermeture, ces déchèteries seront ouvertes plus souvent pendant les travaux des autres sites.

## GUIPRY-MESSAC (ZI de Pellouaille)

### DURÉE DES TRAVAUX

De mi-février à mi-mars 2020.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

Ré-aménagement de l'entrée: création d'une zone de retournement et installation d'une barrière et d'une borne d'accès.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

La déchèterie sera fermée pendant les travaux. Les usagers pourront se diriger vers Bain-de-Bretagne, Pipriac ou Val d'Anast.

**À NOTER :** En dehors de sa période de fermeture, la déchèterie sera ouverte plus souvent pendant les travaux des autres sites.

## GRAND-FOUGERAY

(La Bataillais route de la Dominelais)

### DURÉE DES TRAVAUX

Du 2 décembre 2019 à fin avril 2020.  
Soit 5 mois.

### TYPES DE TRAVAUX PRÉVUS

- Construction d'un bâtiment de dépôt des déchets dangereux, du réemploi, des déchets électriques et nouveau local de l'agent d'accueil.
- Réaménagement de l'espace de dépôt des végétaux.
- Pose de garde-corps devant les bennes.
- Mise en conformité de la gestion des eaux pluviales.
- Ré-aménagement de l'entrée : création d'une voie de retournement et installation d'une barrière et d'une borne d'accès.

### S'ORGANISER PENDANT LES TRAVAUX

**ATTENTION !** La déchèterie sera fermée pendant toute la durée des travaux **dès le 2 décembre**. Les usagers pourront se diriger vers la déchèterie de Bain-de-Bretagne ou Guipry.

Planning précis et ouvertures supplémentaires disponibles prochainement sur [www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

# HORAIRES ET PERMANENCES :

## Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

**Permanences les samedis suivants**

De 9h30 à 12h00

**18 Janvier**

**Février :**

1 - 15 - 29 Février

**Mars :**

14 et 27 Mars



37 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.15  
www.lachapellebouexic.fr  
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

**Permanence des élus** de 10h à 12h00 Le samedi sur rendez-vous

## Agence Postale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.01.10

## Bibliothèque Municipale

Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h

Mercredi de 10h à 12h00 et de 16h à 18h

Samedi de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie  
☎ 02.99.92.05.71  
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

## Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous  
Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de 10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71  
✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

## Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus  
☎ 02.99.92.46.99  
Mairie de Guichen  
☎ 02.99.52.05.75

## Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr  
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



## Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes  
12, rue Blaise Pascal - BP 88051  
35580 GUICHEN  
☎ 02 99 57 03 80  
accueil@vallonsdehautebretagne.fr

## Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous  
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75  
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



## Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h  
Mercredi et vendredi de 14h à 17h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h -  
Mercredi et vendredi de 14h à 18h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Route de Maure à MERNEL

## Transports



Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illeneo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.  
Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.  
Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Janvier 2020